

LES RECRUTEMENTS AU CHOIX ESSORENT LE MOUVEMENT ADMINISTRATIF 2024 !



Les mouvements de mutations et de promotions des inspecteurs divisionnaires de classe normale (IDiv CN), ainsi qu'à la hors classe (IDiv HC), ont été publiés le 14 mai 2024.

Manifestement les **recrutements au choix dissuadent les cadres d'effectuer une mobilité en interne**. C'est ainsi que ce mode de recrutement progresse de 85 % à 88 % entre 2023 et 2024 !

A une époque où la Direction générale invite les cadres à faire des mobilités sortantes, les IDiv ont compris le message. C'est un **mauvais coup pour l'attractivité** qui se veut le « cheval de bataille » de la DGFIP.

Si la population des IDiv a diminué de près de 4 % entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023, les **demandes de mutation ont fondu de près de 13 %** entre les mouvements administratifs de 2023 et 2024 ! Logiquement, le pourcentage des cadres qui obtiennent un poste au mouvement diminuent dans la même fourchette.

F.O.-DGFIP rappelle l'**effet délétère des recrutements au choix sur les mobilités internes**.

Le tableau ci-dessous synthétise la politique actuelle qui se veut, soi-disant, favorable aux mobilités :

IDiv CN et IDiv HC	Demandes formulées	Demandes obtenues	Taux de satisfaction
2022	702	385	55 %
2023	522	271	52 %
2024	455	235	51 %

En deux ans, le nombre des demandes de mutation dans le mouvement administratif a donc chuté de 35 % et celui des demandes obtenues de 38 % ! Les recrutements au fil de l'eau et les suppressions d'emplois n'expliquent pas à eux seuls la sclérose qui s'instaure.

Une fois encore, ce mouvement apparaît **plus** comme un **moyen d'obtenir une promotion qu'une mutation**, aussi bien au sein du premier niveau du grade (classe

normale), que dans le second niveau du grade (hors classe).

C'est ainsi que **77 %** des 235 agents inscrits sur ce mouvement le sont **dans le cadre d'une promotion** (pour mémoire, nous étions à 72 % en 2023 et 60 % en 2022). Ce pourcentage grimpe à près de **88 % sur le mouvement spécifique à la hors classe** (90 % en 2023 et 80 % en 2022).

PROMOTIONS

Agents promus au 1 ^{er} niveau du grade (inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale – IDiv CN) et au second niveau du grade (inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe – IDiv HC)	Promotions au grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale	Promotions au grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe
---	---	---

PROMOTIONS

Volumétrie des promotions	2024	131	2024	51
	2023	110	2023	84
	2022	156	2022	100
Mobilité des cadres promus	87 inspecteurs sur les 131 cadres (soit 66%) concernés ont été promus dans le grade d'IDiv CN dans la même direction, ou au sein de la même structure d'accueil en mobilité sortante. Ce taux était de 71 % en 2023.		46 IDiv CN sur les 51 cadres (soit 90%) concernés ont été promus à la hors classe dans la même direction, ou au sein de la même structure d'accueil en mobilité sortante. Ce taux était de 92 % en 2023.	
Agents promus au 1 ^{er} niveau du grade (inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale – IDiv CN) et au second niveau du grade (inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe – IDiv HC)	Promotions au grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale		Promotions au grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe	
Recrutement des directions territoriales	Les DD et DR ont recruté 95 promus (soit 73%). Ce taux était de 77 % en 2023.		Les DD et DR ont recruté 26 promus (soit 51%). Ce taux était de 52 % en 2023.	
Focus sur certaines populations :				
Mobilité des cadres promus affectés en administration centrale	12 inspecteurs déjà affectés en administration centrale sur les 16 cadres recrutés ont été promus dans le grade d'IDiv CN en administration centrale. La répartition 2023 était de 9 sur 11.		12 IDiv CN déjà affectés en administration centrale sur les 13 cadres recrutés ont été promus à la hors classe en administration centrale. La répartition 2023 était de 17 sur 18.	
Mobilité des cadres promus affectés ou rattachés à des directions et services à compétence nationale ou spécialisés (SRE, DGE, DVNI, DNEF, DNVSF, DNID, DINR, SARH, SDNC, ENFIP, DiSi, DSFP AP-HP, DSFiPE, DCST, ACSIA, DIRCOFI, PNSR, SCBCM)	8 inspecteurs déjà affectés dans ces structures sur les 11 cadres recrutés ont été promus dans le grade d'IDiv CN au sein des directions et services à compétence nationale ou spécialisés. La répartition 2023 était de 9 sur 11.		Les 6 IDiv CN déjà affectés dans ces structures ont tous été promus à la hors classe au sein des directions et services à compétence nationale ou spécialisés. La répartition 2023 était de 15 sur 16.	
Mobilité des cadres promus en mobilité sortante	Les 12 cadres déjà affectés en mobilité sortante ont tous été promus dans le grade d'IDiv CN en mobilité sortante. La répartition 2023 était de 6 sur 6.		Les 8 cadres déjà affectés en mobilité sortante ont tous été promus à la hors classe en mobilité sortante. La répartition 2023 était de 6 sur 6.	

MUTATIONS

Volumétrie des mutations	2024	46	2024	7
	2023	67	2023	10
	2022	103	2022	26
Agents mutés au 1 ^{er} niveau du grade (inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale – IDiv CN) et au second niveau du grade (inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe – IDiv HC)	Mutations au sein du grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale		Mutations au sein du grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe	

L'HIRONDELLE DES 200 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS SUR 2024 NE FAIT PAS LE PRINTEMPS !

Il est parfois utile de se remémorer les suppressions d'emplois supportées par le seul grade d'inspecteur divisionnaire depuis 4 ans :

Lois de Finances	2021	2022	2023	2024	Total
IDiv HC	-25	-139	-140	-80	-304
IDiv CN	-35	-90	-107	-6	-232
IDiv expert	+4	+7	+14	+12	+25
Total	-56	-222	-233	-74	-585

Sur la même période, la DGFIP aura détruite 4 450 emplois. Sur une période 4 ans, le grade d'inspecteur divisionnaire aura supporté 585 suppressions d'emplois.

emplois supprimés après moultes péréquations, ventilations entre structures, etc...

L'année 2024 est vendue par la Direction générale comme un millésime faste avec « seulement » - 200

Au final, nous notons que le grade d'inspecteur divisionnaire supporte à lui seul 74 suppressions d'emplois !

Lois de Finances	2021	2022	2023	2024	Total
	-1 800	-1 600	-850	-200	-4 450

Cette évolution des emplois porte donc un coup fatal à la mobilité des inspecteurs divisionnaires sur ce mouvement. Une petite lueur semble malgré tout poindre du côté des **IDiv expert (+37 sur 4 ans)** qui sont des emplois, par nature, connaissant un faible « turn-over ». Pour mémoire, les emplois d'inspecteurs principaux connaissent l'évolution suivante sur la même période :

Lois de Finances	2021	2022	2023	2024	Total
IP	+28	+86	+90	+56	+260

DES CHAISES QUI DISPARAISSENT PLUS RAPIDEMENT QUE LES CADRES

Il faut noter que les suppressions d'emplois dans le grade d'inspecteur divisionnaire (-585 sur 4 ans) décroissent plus rapidement que les effectifs physiques dans ce même grade puisque sur une période identique nous obtenons les résultats suivants :

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Ratio sur 4 ans
Population IDiv CN	3250	3100	3020	2952	-298
Population IDiv HC	2215	2174	2118	1992	-223
Total	5465	5274	5138	4944	-521

Avec 585 emplois supprimés pour un « effectif physique » en baisse de seulement 521 cadres, la DGFIP persiste à vouloir retirer les chaises plus vite que le « solde naturel de disparition » des inspecteurs divisionnaires. Elle force particulièrement le trait sur les inspecteurs divi-

sionnaires hors classe qui voient s'évaporer 384 emplois sur 4 ans alors que la population physique n'a diminué que de 298 « unités ». Forcément ça coince à un moment et la situation devient particulièrement douloureuse sur les mobilités internes.

F.O.-DGFIP en déduit que notre administration invite les cadres à effectuer des mobilités externes puisque, manifestement, elle entend restreindre manu militari,

AFFECTATIONS AU CHOIX : AU BONHEUR DES DIRECTEURS

...

Parallèlement, Avec un **taux de recrutement au choix qui atteint 88 %** (85 % en 2023), les directeurs utilisent les promotions et les mutations dans le grade d'IDiv comme un **levier de management** interne à la direction territoriale dont ils ont la responsabilité.

... ET AU MALHEUR DES CADRES PRIORITAIRES !

Ces mêmes **recrutements au choix** entravent les droits des cadres qui pourraient bénéficier de motifs prioritaires. Lorsque ces derniers devraient s'appliquer, la Direction générale rappelle que les directeurs sont souverains dans leurs recrutements. Ils **évincent ainsi des cadres pourtant prioritaires** sur des fondements bien souvent fallacieux (C.V. plus en adéquation, ressentis personnels ...).

aussi bien le nombre des m², que celui des chaises qui y sont installées !

F.O.-DGFIP dénonce **l'inflation des postes au choix** qui permet de mettre en concurrence les agents mutés, les lauréats de la promotion au grade d'IDiv CN et les fonctionnaires d'autres administrations qui souhaitent effectuer une mobilité entrante dans nos services.

F.O.-DGFIP exige **l'arrêt des suppressions d'emplois** sur ce grade et la promotion au grade d'Inspecteur Divisionnaire Hors Classe (IDiv HC), sans mobilité géographique ou fonctionnelle, pour tous les IDiv CN ayant atteint le 3^{ème} échelon. A l'instar des promotions à la hors classe des IDiv experts sur leur poste, **F.O.-DGFIP** demande la généralisation de cette mesure sur tous les emplois administratifs !

F.O.-DGFIP constate que les mobilités internes effectuées « au fil de l'eau » et exclusivement « au choix » « éteignent » progressivement le mouvement sur les postes administratifs des IDiv. Le constat sur 4 ans est sans appel :

	2021	2022	2023	2024	Ratio 2021/2024
Promotions IDiv CN/HC	274	256	194	182	-92
Mutations IDiv CN/HC	124	129	77	53	-71
Total	398	385	271	235	-163

F.O.-DGFIP rappelle que l'année 2024 est le premier millésime qui ne comptera pas de mouvement sur les postes comptables du fait de l'attribution de ces derniers intégralement au choix ! Les dernières mobilités interne à l'ancienneté sont donc clairement menacées dans la sphère administrative.

Quelle issue restera aux IDiv qui n'obtiendront pas une mobilité malgré plusieurs candidatures sur des postes au choix ? Au mieux, **F.O.-DGFIP** craint que ça ne soit la frustration ! S'agissant de conséquences plus lourdes, la Direction générale ne pourra pas dire qu'elle n'est pas informée des conséquences de sa politique en matière de mobilité interne !



C'EST
POUR **VOUS**
QU'ON SE BAT !